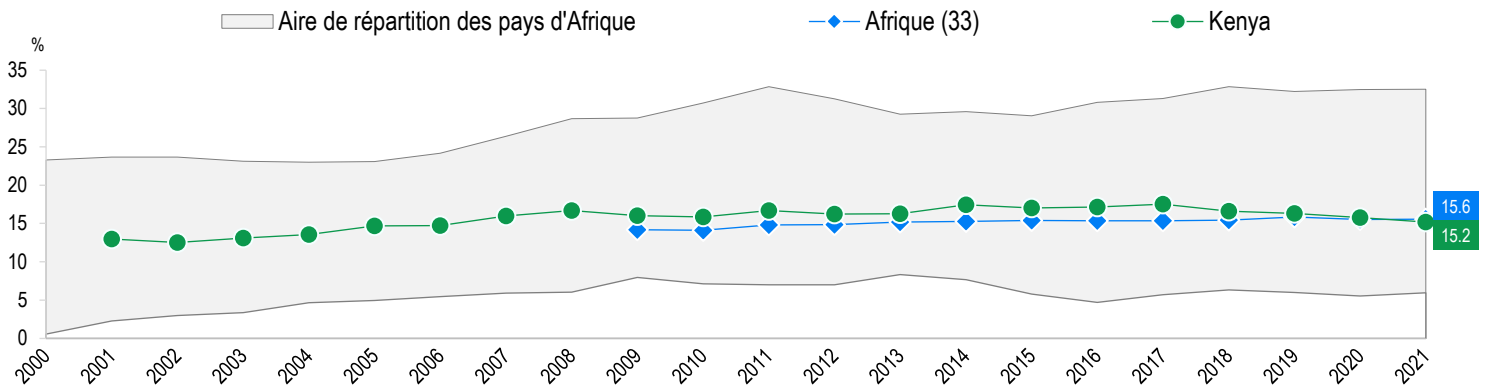


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023 – Kenya

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

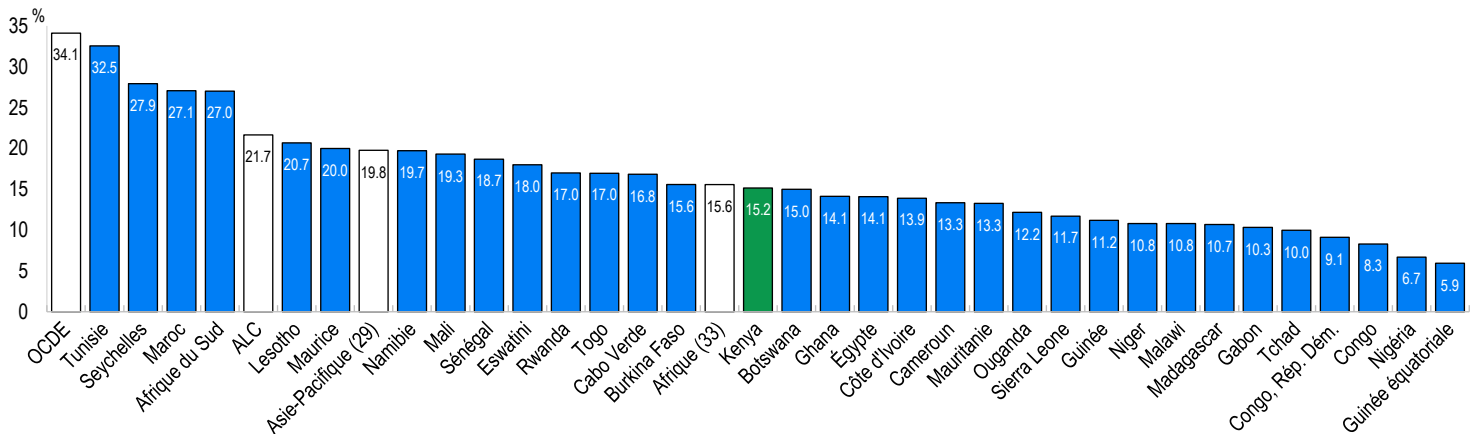
Le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué de 0.6 points de pourcentage entre 2020 et 2021, passant de 15.8 % en 2020 à 15.2 % en 2021. En comparaison, la moyenne* des 33 pays africains figurant dans la publication des Statistiques des recettes publiques en Afrique 2023 est restée stable sur la même période, et s'élevait à 15.6 % en 2021. Depuis 2010, la moyenne des 33 pays africains a augmenté de 1.5 point de pourcentage entre 2010 et 2021, passant de 14.1 % en 2010 à 15.6 % en 2021. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB au Kenya a diminué de 0.7 point de pourcentage de 15.9 % à 15.2 %. Depuis 2001, le ratio impôts/PIB le plus élevé au Kenya était de 17.5 % en 2017, et le ratio le plus bas était de 12.5 % en 2002.



* La moyenne de l'Afrique (33) n'est pas disponible avant 2009 en raison de données manquantes dans certains pays. En 2009, elle est calculée sur la base des ratios impôts/PIB estimés pour le Gabon, le Nigeria et le Tchad cette année-là, car les données n'étaient pas disponibles avant 2010 dans ces pays. Les variations annuelles sont arrondies à la première décimale. En raison des arrondis, les sommes et les différences entre les chiffres rapportés peuvent différer des valeurs réelles.

Recettes fiscales en % du PIB, 2021

Le ratio impôts/PIB au Kenya en 2021 (15.2 %) était légèrement inférieur de 0.4 point de pourcentage à la moyenne des 33 pays d'Afrique en 2023 (15.6 %).

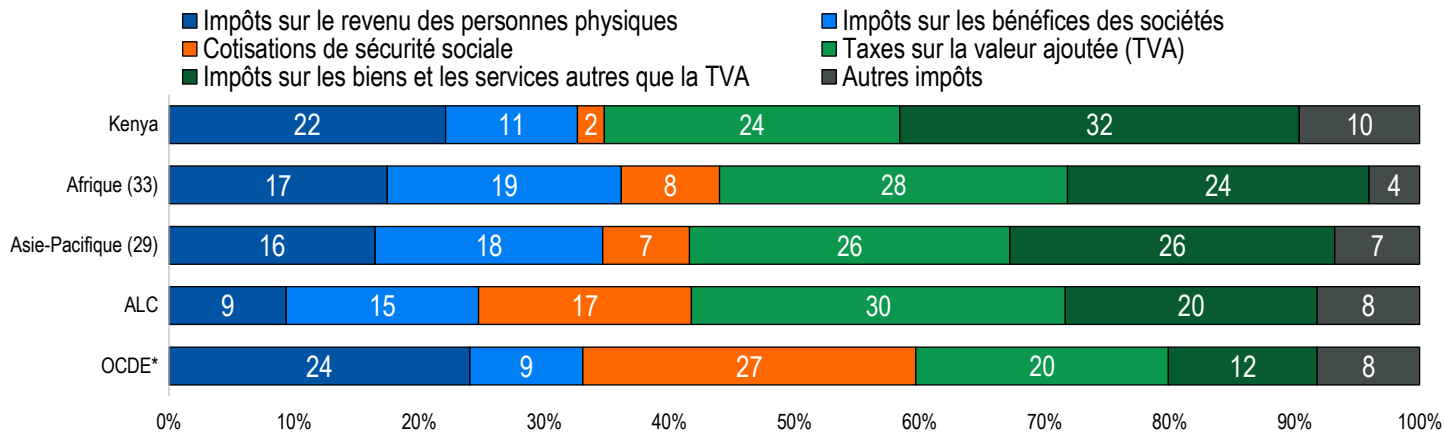


* Les moyennes de l'ALC et de l'Asie-Pacifique font référence aux respectives publications de 2023 de ces régions. Pour plus d'informations, voir <https://oe.cd/revstatslac> et <https://oe.cd/revstatsap>

Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. Pour plus des renseignements, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

Recettes fiscales : structure fiscale

La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Kenya en 2021 provenait des impôts sur les biens et les services autres que la TVA (32 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2021 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) (24 %).

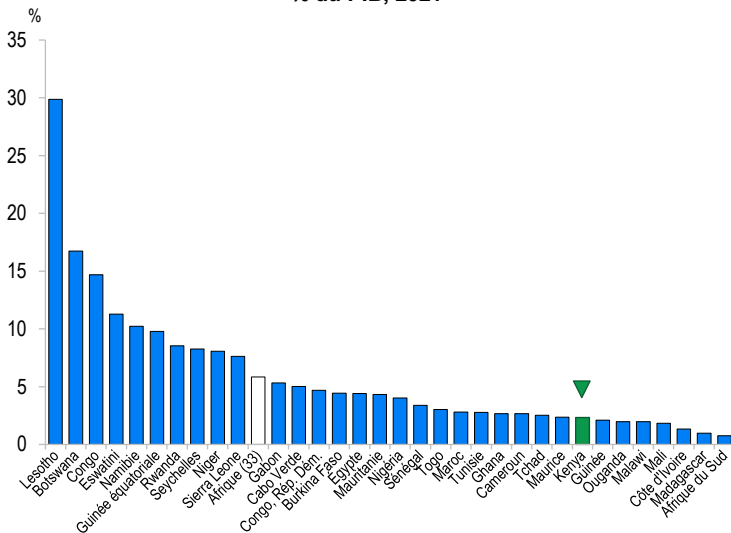


* Les données pour l'OCDE sont celles de 2020 car les données pour 2021 ne sont pas disponibles. En raison des arrondis, la somme des pourcentages rapportés peut ne pas être égale à 100 %.

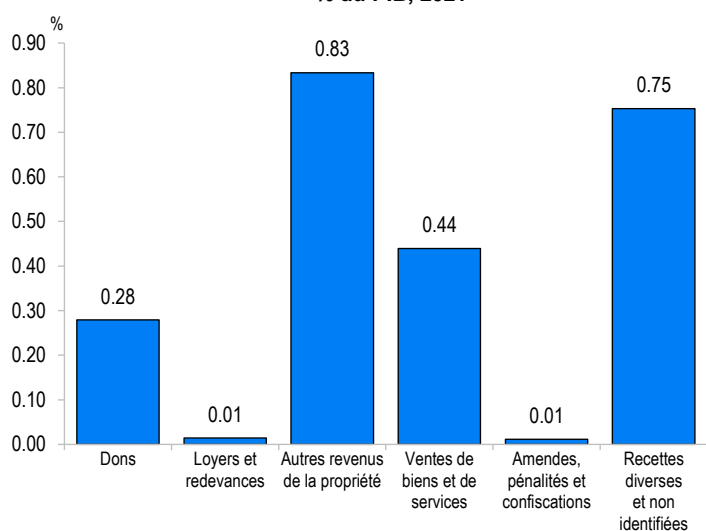
Recettes non fiscales

En 2021, les recettes non fiscales du Kenya représentaient 2.3 % du PIB et elles étaient inférieures à la moyenne des 33 pays africains (5.8 % du PIB). Les autres revenus de la propriété représentaient la plus grande part des recettes non fiscales au Kenya en 2021, s'élevant à 0.8 % du PIB et 35.8 % des recettes non fiscales.

Total des recettes non fiscales
% du PIB, 2021



Recettes non fiscales par catégorie au Kenya
% du PIB, 2021



La publication *Statistiques des recettes publiques en Afrique* est produite conjointement par l'ATAF, la CUA et l'OCDE, avec le soutien financier de l'UE. Elle contribue à la mise en œuvre de la phase II du Programme statistique panafricain, une initiative conjointe de l'UA et de l'UE. Pour plus d'informations, consultez :

OECD/ATAF/AUC (2023), *Revenue Statistics in Africa 2023*, OECD Publishing, Paris. <https://oe.cd/revstatsafrica>